TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

Communiqué de Presse

Le tribunal rejette le recours présenté contre la concession à Keolis de la gestion des transports publics de Bordeaux Métropole

Par un jugement du 15 juillet 2025, le tribunal administratif de Bordeaux a rejeté la requête de la société Transdev tendant à l'annulation de la concession à la société Keolis de la gestion du service public urbain de voyageurs et de services de mobilité durables métropolitains (sous la marque TBM).

L'attribution de cette concession avait été approuvée par une délibération de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022, pour une durée de huit ans et une valeur estimée hors taxes de 2 150 000 000 euros.

Le tribunal n'a relevé aucune irrégularité dans la passation de cette concession.

Jugement 15 juillet 2025, requête n° 2205367